



28/02/2022

BUS N° 293

Réalisé grâce aux cotisations de syndiqués

Restructuration septembre 2022:

Le 17 Février s'est tenue une nouvelle réunion concernant l'offre septembre 2022 et le décalage de mise en service du Linéo 11 et ses conséquences.

La Direction n'a retenue qu'une partie de la proposition Cgt.

Les conducteurs qui postuleront sur Linéo 11 et 58/85 auront dès le mois de septembre une affectation sur le roulement 57, pour éviter que potentiellement 11 titulaires se retrouvent à la voltige. Mais la Direction le fait avec l'offre actuelle.

L'impact immédiat sera de générer de la dispo. Si la Direction avait retenue la proposition intégrale de la Cgt (mettre l'offre 2023 dès septembre) il n'y aurait pas cette dispo.



POSTULATIONS

Postulations spécifiques pour les conducteurs concernés par la restructuration : (L06, L07, L09, 29, 31, 36, 44, 57, 60, 61, 63, 66, 78, RNL)

Du 04/04/2022 au 22/04/2022 avec affichage des TM au plus tard le 04/04/2022 et un résultat des postulations le 29/04/2022.

Pour les titulaires des lignes concernées qui n'auraient pas obtenu de places, ils pourront :

- Remettre à jour leur postulation annuelle entre le 29 avril et le 13 mai 2022.
- Bénéficier dans l'attente de l'obtention d'une place, de dispositions temporaires suivantes : L'affichage du travail s'effectue le vendredi pour les jours allant du samedi au vendredi de la semaine suivante.

Le roulement/programmation de repos est organisé de la même manière que les conducteurs titulaires. (Tous les repos sont fixes).

Ces dispositions exceptionnelles s'appliqueront jusqu'au dernier roulement de 2023 inclus. Si un conducteur titulaire, devenu voltigeur retrouve une place de Titulaire avant le 31 décembre 2023, il conserve son ancienneté roulement.

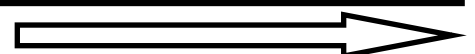
Les places proposées dans le cadre de cette postulation spécifique concerneront l'ensemble des places vacantes y compris celles des roulements non concernés par la restructuration. Ceci permettra de limiter le retour à la voltige de conducteurs titulaires et favorisera la possibilité d'obtenir une place sur leur site.

La postulation annuelle se tiendra du 04 avril 2022 au 13 mai 2022 et concernera l'attribution de places à partir de la nouvelle offre de 2022.

Les résultats de la postulation annuelle pour les roulements du 5 septembre 2022 seront affichés au plus tard le 30 mai 2022.

Même si dans la règle les conducteurs qui souhaitent rester sur leur ligne n'ont pas obligation de postuler, la Cgt leur conseille vivement de le faire, comme ça plus de doute et pas de risque.

Tableau des priorités



Langlade :

LIGNES / RLT	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
31	66	Langlade	Tout
44	44	Langlade	Tout
57	L11 ET 58/85	Langlade	Tout
78	78 et 44	Langlade	Tout
L06	L06	Langlade	Tout
L07	L09 Langlade et 44	Langlade	Tout
RNL	RNL		Tout

Colomiers :

LIGNES / RLT	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
66	66	Colomiers	Tout

Atlanta :

LIGNES / RLT	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
29	29	Atlanta	Tout
36	36	Atlanta	Tout
60	59, 60 et L10	Atlanta	Tout
61	59, 60 et L10	Atlanta	Tout
L09	L09 Atlanta et L09 Langlade	Atlanta	Tout

D'après les savants calculs du service des méthodes, tout le monde devrait retrouver une place de titulaire... espérons qu'ils n'aient pas appliqué les mêmes règles de calculs que pour les temps parcours...!!!

Reconnaissance restructuration

Les reconnaissances des nouvelles lignes ont débuté. La Direction dans un soucis de productivité essaye de les imposer sur le temps personnel, durant les coupures en étant payé en supplément, pire sur le temps de battement...!!!

La Cgt rappelle que la restructuration du réseau est subit par les conducteurs, il serait donc respectueux que la Direction n'en rajoute pas et mette en place de vraies reconnaissances en relevant les conducteurs pour leur permettre de ne pas se taper des journées de 10H.

Pour quelles raisons une restructuration imposée par une Direction aux ordres devrait être payé une fois de plus par les conducteurs...

Vous ne trouvez pas qu'ils en payent déjà le prix fort en perdant certaines lignes mises à la sous-traitance...

Un peu de respect mesdames et messieurs... Les reconnaissances doivent se faire sur le temps de travail des conducteurs et non en supplément.

Vous ne venez pas sur vos jours de repos le samedi et dimanche alors respectez la vie des conducteurs!!!

RAPPEL, PENSEZ À REMPLIR VOS BULLETINS DE POSTULATION